

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Denise Hebert	Numéro de permis 2021088	Date d'inspection Le 27 août 2025	
Nom de l'établissement Garderie Royaume des papillons		Numéro de téléphone (506) 743-5165	
Adresse 65 rue McLaughlin Bouctouche NB E4S 3P3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Roxanne Benoit		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	03 sept. 2025	
Commentaires : L'inspectrice observe que dans 1 des 6 dossiers d'enfants vérifiés que les adresses pour les 2 contacts d'urgences ne sont pas complètes. La personne exploitante doit s'assurer que les dossiers sont complets.			
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant.	40(1)(a)	03 sept. 2025	
Commentaires : L'inspectrice observe 4 casiers sur 6 ne possédant pas une étiquette avec le nom de l'enfant. La personne exploitante doit s'assurer que chaque effet personnel des enfants soit identifié.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>L'inspectrice observe les enfants jouer librement à l'extérieur à son arrivée. À leur entrée, les enfants ont lu un livre avec la personne éducatrice ainsi que des jeux de table. L'inspectrice observe également le dîner ainsi que le repos.</p> <p>Le ratio est respecté durant l'inspection.</p>
--

original signé par
Roxanne Benoit

Le 27 août 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Denise Hebert

Le 27 août 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date